

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

SOUS-PREFECTURE DE CASTELSARRASIN
AP n° 82. SP. 2015-05-023

**ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE LA
MEDAILLE DE LA FAMILLE**

—
Promotion 2015

Le préfet de Tarn-et-Garonne

VU le code de l'Action sociale et des familles

VU le décret n° 82.938 du 28 octobre 1982 créant une médaille de la famille française ;

VU l'arrêté du 15 mars 1983 du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale portant application du décret n° 82.938 du 28 octobre 1982 créant une médaille de la famille française ;

VU le décret n°2006- 665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition des diverses commissions administratives ;

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin,

A R R E T E :

Article 1er : La médaille de la famille est décernée aux mères de famille dont les noms suivent, afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation :

Médaille de Bronze

- Madame Pierrette GRANIE domiciliée à CASTELFERRUS
- Madame Catherine MILLET domiciliée à MONTAUBAN

Article 2 : Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin, Madame la secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne et Madame la directrice des services du cabinet sont chargées de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à Monsieur le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Montauban, le 27 mai 2015

Le préfet,



Jean-Louis GERAUD